



## Pourquoi est-il obligatoire de faire homologuer ses tournois ?

- Parce que l'homologation d'un tournoi garantit que tous les participants sont bien licenciés à la FFF pour la saison en cours.
  - Parce que c'est obligatoire pour l'aspect Assurance et couvrir l'ensemble des participants.
  - Parce que c'est nécessaire pour l'aspect Disciplinaire.
  - Parce que les arbitres officiels ne peuvent pas officier lors d'un tournoi non homologué.
  - Parce que l'homologation vous permet :
    - De faire connaître officiellement votre manifestation sur le site du district.
    - De protéger les organisateurs, les bénévoles et les participants.
1. La demande d'organisation d'un Tournoi International ou Inter Ligues est soumise à la Ligue de Football des Hauts de France qui transmettra à la Fédération pour autorisation.
  2. L'autorisation est donnée par le District.
  3. Toute autre forme de jeu non conforme aux règles officielles doit faire l'objet d'une demande d'autorisation à la Ligue Régionale ou à la Fédération en cas de tournoi inter ligues.
  4. Tout club qui organiserait un tournoi sans en avoir demandé l'homologation auprès de la Ligue ou du District sera passible de l'amende prévue à l'annexe 1 du présent règlement.
  5. Retour obligatoire des feuilles d'arbitrage.

Homologation d'un tournoi : 25 €

Tournoi non homologué : Amende de 200 €